

**AVIS PUBLIC**

**ORDONNANCES**

AVIS PUBLIC est donné aux personnes intéressées que le conseil d'arrondissement du Plateau-Mont-Royal a édicté, lors de sa séance ordinaire du 5 septembre 2023, les ordonnances suivantes:

**O-0.1**, o. 146, **C-4.1**, o. 289, **B-3**, o. 116, **P-1**, o. 106, relatives à la programmation d'événements publics dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal;

**C-4.1**, o. 290, établissant l'inversion du sens de la circulation de la rue Basset;

**C-4.1**, o. 291, permettant aux véhicules de transport adapté de la STM de circuler en direction nord en période hivernale, à une vitesse de 20 km/h, sur le tronçon de la rue Rivard piétonnisé situé entre la rue des Utilités publiques et l'avenue du Mont-Royal;

**C-4.1**, o. 292, déterminant la fermeture à la circulation véhiculaire de la rue Latreille du côté Est de l'intersection de l'avenue Papineau;

**01-277**, o. 015, exemptant le propriétaire des bâtiments situés aux 4449 à 4479, rue Drolet de l'obligation de fournir six (6) unités de stationnement pour vélo;

et ce, en vertu du *Règlement sur l'occupation du domaine public* (R.R.V.M., chapitre **O-0.1**), du *Règlement sur la circulation et le stationnement* (R.R.V.M., c. **C-4.1**), du *Règlement sur le bruit* (R.R.V.M., c. **B-3**), du *Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public* (R.R.V.M., c. **P-1**) et du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal (01-277)*.

Ces ordonnances sont entrées en vigueur à la date de leur publication. Toute personne intéressée peut en prendre connaissance au bureau d'accueil situé au 201, avenue Laurier Est, rez-de-chaussée, du lundi au vendredi, de 9 h à 12 h et de 13 h à 17 h.

Fait à Montréal, le 6 septembre 2023

Le secrétaire d'arrondissement substitut,

Simon Provost-Goupil

**CERTIFICAT DE PUBLICATION ET D’AFFICHAGE**

Je soussigné, Simon Provost-Goupil, secrétaire d’arrondissement substitut, certifie, conformément à l’article 337 de la *Loi sur les cités et villes* (chapitre C-19), que l’avis public concernant les ordonnances édictées par le conseil d’arrondissement à sa séance ordinaire du 5 septembre 2023 a paru le 6 septembre 2023 sur le site internet de l’arrondissement du Plateau-Mont-Royal.

Fait à Montréal, le 6 septembre 2023

Le secrétaire d’arrondissement substitut,

Simon Provost-Goupil